

# Le fondateur de Rives publiques acquitté

04.12.2015

Lac Léman

Victor von Wartburg, le président fondateur de l'association Rives publiques, «a agi de manière licite» lorsqu'il a sectionné une clôture et un portail qui bloquaient l'accès aux rives du Léman, en juin 2012 à Tannay (VD). «Il a dégagé le passage afin de pouvoir exercer son droit», selon le Tribunal cantonal vaudois.

La décision était déjà connue, les considérants de la Cour d'appel pénale sont désormais publiés et ils sont très clairs: les deux riverains concernés devaient laisser un passage pour le public.

Le fondateur de Rives publiques, qui avait en vain multiplié les démarches auprès des autorités, «n'avait pas d'autres moyens moins dommageables pour exercer ses droits». Condamné en première instance pour dommages à la propriété, Victor von Wartburg est désormais acquitté. Le Tribunal cantonal blanchit Rives publiques et donne un carton rouge aux autorités et aux propriétaires riverains, s'est réjoui hier l'association qui milite pour le libre accès aux lacs et aux cours d'eau. «Ce jugement est magnifique. C'est incroyable. Il n'y a pas un soupçon de critique à l'égard de Rives publiques», a déclaré Victor von Wartburg.

La Cour relève que «le Service des eaux, sols et assainissement de l'Etat de Vaud et la commune de Tannay se sont constamment renvoyé la balle quant à leur compétence dans cette affaire». Rives publiques «espère vivement» que cet arrêt va inciter le canton «à enfin faire respecter la loi sur le marchepied».

L'association est «plus déterminée que jamais» à s'engager pour assurer un accès du public aux rives des lacs. L'initiative populaire fédérale qu'elle se prépare à lancer «reçoit un soutien plus que bienvenu», écrit-elle. *ATS*

---